

Rapport P-388 A de la commission des pétitions, chargée d'examiner la pétition P-388 du 11 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2019,
dans le rapport P-388 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-388 au Conseil administratif le 5 juin 2019.